

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 42/69-06
Séance du 13 JUIL. 2006

ASSOCIATION Aide et Intervention à Domicile du Haut-Rhin/Nord Attribution d'une subvention pour son projet d'atelier repas

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E8/2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération 2004/IV - 108 du 15 octobre 2004
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I -1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde une subvention de 2200€ à l'Association « Aide et intervention à domicile du Haut-Rhin/Nord » de Colmar, pour aider au financement d'actions préventives, destinées à apporter un soutien et des compétences à des parents très démunis et de concourir au maintien à domicile de leurs enfants.
- ☞ Cette somme sera prélevée sur les Actions Partenariales à la Fonction 51 Nature 6574 - enveloppe 70236 Programme G031/2006 du Budget Départemental.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet ... 18 JUIL. 2006 ...
Publication ... 21 JUIL. 2006 ...

Pour le Président du Conseil Général
ou par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Service Tarification des Etablissements Sociaux

DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL GENERAL LE 13 JUILLET 2006

Associations ou organismes relevant de l'action sociale (F)
PROGRAMME 2006

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FAS04372	ASS D'AIDE ET D'INTERVENTION A DOMICILE DU HAUT RHIN NORD ACTIONS PARTENARIALES ATELIER REPAS	2 200,00
Total		2 200,00